

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	14	14 + 4 pouvoirs

Date de convocation
4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Christian BOURGAUX à Cathy GREINER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Prix des parcelles à vendre aux "Jardins du Presbytère"
N° de délibération : 22_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	4	18	0	0	0

Le Maire rappelle que par délibération en date du 05 juillet 2019, le conseil municipal avait approuvé la réalisation d'un quartier intergénérationnel au niveau de la rue de Mirecourt. Ce projet comprenait la création d'équipements publics (multi-accueil et espace partagé abritant une bibliothèque), la réalisation de 9 logements à destination des seniors et l'aménagement de douze terrains à bâtir.

Dans une délibération du 7 juin 2022, le Conseil Municipal validait le projet d'aménagement du "Quartier Durable", autorisait le Maire à déposer le permis d'aménager et approuvait la création de 12 parcelles individuelles à usage d'habitation.

Pour rappel, cette opération, situé rue des Jardins du Presbytère, comprend l'aménagement d'un espace public avec une place paysagère, la viabilisation de 12 parcelles, et la création d'une voie verte.

Pour mener à bien ce projet, le 17 juillet 2023, l'assemblée délibérante attribuait le marché de travaux à l'entreprise TRB pour l'aménagement du lotissement. Les travaux arrivant à leur terme, il convient désormais de fixer le prix des parcelles à vendre.

Après plusieurs réunions de travail, la commission "cadre de vie" propose de fixer le prix des terrains à : 199 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide le prix du mètre carré du Quartier des "Jardins du Presbytère" à 199 €.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.10 09:49:52 +0200
Ref:6312400-9442854-1-D
Signature numérique
Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire